

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDONNANCE N° 76-41 du 15 Juillet 1976

portant ratification de l'Accord modifiant l'Accord de Crédit de Développement N° 415-IDA (Deuxième Projet routier) entre la République Populaire du Bénin et l'Association Internationale de Développement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

VU l'Ordonnance n° 75-21 du 24 Mars 1975, fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la Structure des Ministères ;

VU l'Accord modifiant l'Accord de Crédit de Développement N° 415-IDA (Deuxième Projet Routier), signé le 10 Mars 1976 à Washington, entre la République Populaire du Bénin et l'Association Internationale de Développement ;

SUR Proposition du Ministre de l'Equipement ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

ORDONNE :

ARTICLE 1er. - Est ratifié l'Accord modifiant l'Accord de Crédit de Développement N° 415-IDA (Deuxième Projet Routier), signé le 10 Mars 1976, entre la République Populaire du Bénin et l'Association Internationale de Développement. et dont le texte se trouve ci-joint.

.../...